

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Réunion préparatoire du samedi 27 février 1830.

MM. les députés se sont réunis aujourd'hui dans la nouvelle salle provisoire de leurs séances pour procéder, par la voie du sort, à la désignation des membres qui doivent composer la grande députation de la Chambre, le mardi 2 mars, jour de la séance royale.

Voici les noms des membres qui composent cette grande députation :

MM.	MM.
Labbey de Pompièrres, doyen d'âge.	Bourdeau. Martel.
Vicomte d'Alzon.	Saint-Aignan (Auguste de)
Marquis de Vaulchier.	Chevalier-Lemore.
Vicomte Du Tertre.	De Vandeuil.
Olier.	Comte de Guéhéneuc.
Vicomte Harmand d'Abancourt.	De Bray.
Comte de Murat.	Comte de Preissac.
Baillet.	Baron Thénard.
De Belleyme.	Bertin de Vaux.
Legendre.	Comte Lobau.
Fleury (Calvados.)	Comte de Lameth.
Angot.	Comte de Lariboisière.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ROYALE D'OUVERTURE DE LA SESSION DE 1830.

Aujourd'hui mardi 2 mars 1830, le roi a fait l'ouverture de la session des Chambres, au Louvre.

Sa Majesté est partie à 1 heure du château des Tuileries.

Une salve d'artillerie de 21 coups de canon a annoncé le départ du roi.

Une députation de Leurs Seigneuries les pairs de France, au nombre de 12, ayant M. le chancelier à leur tête, et une députation de 25 de MM. les députés des départements, ayant à leur tête M. le président d'âge, sont allés recevoir Sa Majesté dans la salle attenante au salon de Mosaique.

Le roi est entré dans la salle de la séance et s'est placé sur son trône; de vives acclamations ont accueilli Sa Majesté.

A droite du roi était M. le Dauphin; à sa gauche, Mgr le duc d'Orléans; à droite de Sa Majesté, en suite de M. le Dauphin, Mgr le duc de Chartres; à gauche de Sa Majesté, en suite de Mgr le duc d'Orléans, Mgr le duc de Nemours.

En avant et à gauche du roi était M. le chancelier de France.

M. le prince de Talleyrand se tenait au pied du trône, comme grand-chambellan de France.

Le grand-maître, le maître et les aides des cérémonies occupaient leurs places accoutumées.

A droite et à gauche des degrés de l'estrade du trône, étaient MM. les ministres secrétaires d'Etat, MM. les ministres d'Etat, MM. les maréchaux de France, MM. les chevaliers des ordres du roi, MM. les grands-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre royal de la Légion d'honneur, MM. les commandeurs de Saint-Louis et grands officiers de la Légion, désignés par Sa Majesté pour avoir séance près de sa personne; six de MM. les conseillers

d'Etat, six de MM. les maîtres des requêtes et deux de MM. les auditeurs au Conseil d'Etat.

Leurs Seigneuries les pairs de France étaient placés sur les banquettes en face et à droite du roi.

MM. les députés des départements étaient placés sur les banquettes en face et à gauche de Sa Majesté.

M<sup>me</sup> la Dauphine, Madame, duchesse de Berry, Mgr le duc de Bordeaux, Mademoiselle, M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans et M<sup>lle</sup> d'Orléans assistaient à la cérémonie dans une tribune.

L'Assemblée était debout et découverte. Le roi a dit: « Messieurs les pairs, asseyez-vous. » M. le chancelier de France a fait connaître à MM. les députés que Sa Majesté leur permettait de s'asseoir.

La séance prise, le roi a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

« C'est toujours avec confiance que je réunis  
« autour de mon trône les pairs du royaume et  
« les députés des départements.

« Depuis votre dernière session, d'importants  
« événements ont consolidé la paix de l'Europe  
« et l'accord établi entre mes alliés et moi pour  
« le bonheur des peuples.

« La guerre est éteinte en Orient; la modéra-  
« tion du vainqueur et l'intervention amicale  
« des puissances, en préservant l'empire ottoman  
« des malheurs qui le menaçaient, ont maintenu  
« l'équilibre et affermi les anciennes relations  
« des Etats.

« Sous la protection des puissances signataires  
« du traité du 6 juillet, la Grèce indépendante  
« renaitra de ses ruines; le choix du prince  
« appelé à régner sur elle fait assez connaître  
« les vues désintéressées et pacifiques des sou-  
« verains.

« Je poursuis en ce moment, de concert avec  
« mes alliés, des négociations dont le but est  
« d'amener entre les princes de la maison de  
« Bragance une réconciliation nécessaire au  
« repos de la Péninsule.

« Au milieu des graves événements dont l'Eu-  
« rope était occupée, j'ai dû suspendre l'effet de  
« mon juste ressentiment contre une puissance  
« barbaresque; mais je ne puis laisser plus  
« longtemps impunie l'insulte faite à mon  
« pavillon: la réparation éclatante que je veux  
« obtenir, en satisfaisant à l'honneur de la  
« France, tournera, avec l'aide du Tout-Puissant,  
« au profit de la chrétienté.

« Les comptes des recettes et des dépenses  
« seront mis sous vos yeux en même temps que  
« l'état des besoins et des ressources pour  
« l'exercice de 1831. J'ai la satisfaction de voir  
« que, malgré la diminution qu'ont éprouvée  
« les revenus de 1829 comparativement à ceux  
« de l'exercice précédent, ils ont surpassé les  
« évaluations du budget.

« Une opération récente a suffisamment indi-  
« qué l'intérêt auquel des emprunts sont deve-  
« nus négociables; elle a démontré la possibilité  
« d'alléger les charges de l'Etat. Une loi relative  
« à l'amortissement vous sera présentée; elle se  
« liera à un plan de remboursement ou d'échange  
« qui, nous l'espérons, conciliera ce que les  
« contribuables attendent de notre sollicitude  
« avec la justice et la bienveillance dues à ceux  
« de nos sujets qui ont placé leurs capitaux dans  
« les fonds publics; les mesures sur lesquelles  
« vous aurez à délibérer ont pour but de satis-

« faire à tous ces intérêts; elles pourront donner  
« les moyens de subvenir, sans de nouveaux  
« sacrifices et en peu d'années, aux dépenses  
« qu'exigent impérieusement pour la défense du  
« royaume, pour la prospérité de l'agriculture et  
« du commerce, les travaux des places fortes,  
« les ouvrages à terminer dans les ports, les  
« réparations des routes et l'achèvement des ca-  
« naux.

« Vous aurez aussi à vous occuper de plusieurs  
« lois relatives à l'ordre judiciaire, de divers  
« projets d'administration publique et de quel-  
« ques mesures destinées à améliorer le sort des  
« militaires en retraite.

« J'ai gémi des souffrances qu'un hiver long  
« et rigoureux a fait peser sur mon peuple; mais  
« la bienfaisance a multiplié les secours, et c'est  
« avec une vive satisfaction que j'ai vu les soins  
« généreux prodigués à l'indigence sur tous les  
« points de mon royaume, et particulièrement  
« dans ma bonne ville de Paris.

« Messieurs, le premier besoin de mon cœur  
« est de voir la France, heureuse et respectée,  
« développer toutes les richesses de son sol et  
« de son industrie et jouir en paix des institu-  
« tions dont j'ai la ferme volonté de consolider  
« le bienfait. La Charte a placé les libertés publi-  
« ques sous la sauvegarde des droits de ma  
« Couronne; ces droits sont sacrés; mon devoir  
« envers mon peuple est de les transmettre in-  
« tacts à mes successeurs.

« Pairs de France, députés des départements,  
« je ne doute pas de votre concours pour opérer  
« le bien que je veux faire; vous repousserez les  
« perfides insinuations que la malveillance cher-  
« che à propager. Si de coupables manœuvres  
« suscitaient à mon gouvernement des obstacles  
« que je ne veux pas prévoir, je trouverais la  
« force de les surmonter dans ma résolution de  
« maintenir la paix publique, dans la juste con-  
« fiance des Français et l'amour qu'ils ont tou-  
« jours montré pour leurs rois.

Ces paroles ont fait éclater, dans l'Assemblée,  
le plus vif enthousiasme; des cris réitérés de  
*Vive le roi!* ont retenti de toutes parts.

Le discours de Sa Majesté achevé, M. le chan-  
celier, après avoir pris les ordres du roi, a  
annoncé que Sa Majesté permettait à S. A. R.  
M<sup>gr</sup>. le duc de Nemours, *prince du sang, pair de  
France, par droit de naissance*, de prêter en sa  
présence le serment prescrit à tous les pairs du  
royaume.

M. le Chancelier a lu la formule du serment  
ainsi conçu :

« Je jure d'être fidèle au roi, d'obéir à la  
« Charte constitutionnelle et aux lois du royaume  
« et de me conduire en tout, comme il appar-  
« tient à un bon et loyal prince du sang, pair de  
« France. »

Son Altesse Royale, s'étant levée, a dit : « Je le  
« jure. »

M. le Chancelier, après avoir pris de nouveaux  
ordres du roi, a annoncé que Sa Majesté permet-  
tait à ceux de MM. les pairs qui n'avaient pas  
encore prêté le serment de remplir ce devoir en  
sa présence; qu'il allait en lire la formule, et  
que chacun de MM. les pairs dont il appellerait  
les noms, répondrait debout, et de sa place, ces  
mots : *Je le jure.*

M. le Chancelier a lu ensuite la formule du  
serment ainsi conçu :

« Je jure d'être fidèle au roi, à la Charte cons-  
« titutionnelle et aux lois du royaume, et de me  
« conduire en tout, comme il appartient à un  
« bon et loyal pair de France. »

MM. le duc de Céraste,  
le marquis de Puivert,  
le baron de Vitrolles,  
le comte Beugnot,  
le comte Valée,

nommés par ordonnance du 27 janvier dernier,  
ont prêté serment.

M. le Chancelier a pris ensuite les ordres du  
roi et a informé MM. les députés élus dans l'in-  
tervalle des deux sessions, que Sa Majesté per-  
mettait qu'ils prêtassent serment en sa présence;  
qu'il allait en lire la formule; que M. le ministre  
secrétaire d'Etat de l'intérieur ferait ensuite  
l'appel nominal et que chacun de MM. les dépu-  
tés répondrait debout, et de sa place, ces mots :  
*Je le jure.*

M. le Chancelier a lu la formule du serment  
de MM. les députés, ainsi conçu :

« Je jure d'être fidèle au roi, d'obéir à la  
« Charte constitutionnelle et aux lois du royaume,  
« et de me conduire en tout, comme il appar-  
« tient à un bon et loyal député. »

Suivent les noms des députés qui ont prêté  
serment en présence du roi :

MM. Berryer (Haute-Loire),  
Bertrand (Haute-Loire),  
le baron Laugier de Chartrouse (Bouches-  
du-Rhône),  
de Gélis (Tarn),  
Guizot (Calvados).

Après que MM. les députés ont eu prêté ser-  
ment, M. le chancelier a déclaré, par ordre du  
roi, que la session de la Chambre des pairs et de  
la Chambre des députés, pour l'année 1830, était  
ouverte, et que chacune d'elles se rendrait  
demain à midi dans le lieu ordinaire de ses  
séances, pour y commencer le cours de ses  
travaux.

Les acclamations qui avaient éclaté à l'ar-  
rivée du roi se sont renouvelées avec plus de  
force encore au moment de son départ.

Sa Majesté a été reconduite jusqu'à la pièce  
attendant au salon de Mosaïque, de la même  
manière qu'elle avait été reçue en y arrivant.

Une seconde salve d'artillerie a annoncé le  
retour du roi au château des Tuileries.

## CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du mercredi 3 mars 1830,

PRÉSIDIÉE PAR M. LE MARQUIS DE PASTORET,  
CHANCELIER.

A midi, la Chambre des pairs se réunit au palais  
du Luxembourg, en vertu des ordres du roi  
communiqués aux deux Chambres à l'ouverture  
de la session.

M. le chancelier de France, président, appelle  
au bureau, comme secrétaires provisoires, les  
quatre plus jeunes pairs présents à la séance et